

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2019

PLFR 2019 - (N° 2400)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 64

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 5**ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Infrastructures et services de transports	+10 000 000	0	0	0
Affaires maritimes	0	0	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0	0	0
Expertise, économie sociale et solidaire, information géographique et météorologie	0	0	0	0
Prévention des risques	0	0	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0	0	0
Service public de l'énergie	-10 000 000	0	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0	0	0
TOTAUX	0	0	0	0
SOLDE	0		0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Transférer 10 000 000 euros du programme Service public de l'énergie vers le programme 203. Infrastructures et services de transports, action 41. Ferroviaire

Les récentes inondations due à l'épisode méditerranéen, les 22 et 23 octobre 2019, dans le sud de la France, ont rendu impraticables les voies ferrées entre Montpellier et Toulouse et Montpellier et Perpignan, c'est-à-dire les voies menant à l'Espagne. Des travaux ont été annoncés jusqu'au 25 novembre 2019.

S'il est compréhensible que ce type de travaux prenne du temps, il est incompréhensible que l'urgence de la mise en place de la ligne à grande vitesse Montpellier-Béziers-Perpignan ne soit pas prise en compte par le Gouvernement. Cette ligne pourrait soulager le seul tronçon existant et éviterait la paralysie complète d'une région entière.